

Inscriptions: conditions générales de vente

Les conditions générales de vente ci-dessous s'appliquent pour la participation au Congrès "International Conference on Nuclear Criticality safety 2019" (ICNC 2019 ou Congrès) qui sera hébergé par l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire (IRSN) du 15 au 19 septembre 2019.

1. Frais d'inscriptions

Les frais d'inscription couvrent les éléments suivants:

- La Participation au Congrès
- Les pauses café
- 3 déjeuners (du lundi au mercredi) ou un déjeuner en cas d'inscription à une seule journée
- La réception de bienvenue
- Le livret de programme
- L'accès à la version électronique du programme (résumés)
- La soirée de gala
- La participation à un tour technique sous réserve des dispositions prévues à l'article 2.2 ci-après.

2. Modalités d'inscription

2.1 Conditions générales d'inscription

Sous réserve du respect des conditions définies ci-dessous, l'inscription au Congrès ICNC 2019 peut se faire:

- Soit par inscription en ligne sur le site internet du Congrès ICNC 2019 (www.icnc2019.com). L'ouverture des inscriptions est prévue à partir du 3 décembre 2018 jusqu'au 12 septembre 2019.
- Soit par inscription sur le lieu du Congrès, sous réserve du respect des modalités de paiement indiquées aux paragraphes 3 et 4.

Les inscriptions sont nominatives. Une inscription faite pour plusieurs Participants ne pourra pas être prise en compte.

Une fois que le Participant a rempli le formulaire d'inscription, il reçoit un identifiant unique. Un mail de confirmation lui est ensuite envoyé afin de régler son inscription.

Dans tous les cas, les confirmations d'inscription et de paiement seront envoyées par courrier électronique par le secrétariat du Congrès au Participant à l'adresse de courrier électronique indiquée par le Participant dans le formulaire d'inscription. Dans tous les cas, aucune inscription ne sera confirmée ou prise en compte tant que le paiement ne sera pas reçu dans son intégralité sur le compte bancaire dédié à l'organisation du Congrès ICNC 2019 et, si cela s'applique, tant que le justificatif de tarif réduit ne sera pas reçu par le secrétariat du Congrès.

Aucune modification de l'inscription en ligne ne sera possible une fois cette inscription validée et payée.

2.2 Cas spécifique des inscriptions au Tour Technique

Des visites de sites spécifiques, désignés « Tour(s) Technique(s) » pendant la durée du Congrès. Ces Tours Techniques sont au nombre de quatre (4):

- Un Tour Technique à La Hague (site propriété d'Orano)
- Un Tour Technique à Romans-sur-Isère (site propriété de Framatome)
- Un Tour Technique à Melox (site propriété d'Orano)
- Un Tour Technique à Cadarache (site propriété du CEA).

Les Participants peuvent s'inscrire à un (1) seul Tour Technique parmi les quatre (4) proposés. L'inscription à un Tour Technique est subordonnée aux conditions suivantes :

- Paiement de la somme additionnelle prévue à l'article 3
- Sous réserve des places disponibles sur le Tour Technique concerné
- Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable d'accès au site par le responsable du site du Tour Technique concerné.

En raison du nombre de places limité pour chaque Tour Technique et des restrictions d'accès à chaque site, un délai de traitement est imposé au Participant. Ce délai court entre la date de soumission de l'inscription par le Participant et l'envoi au Participant du courrier électronique permettant d'effectuer le paiement.

Le Participant est tenu de fournir une copie de sa pièce d'identité dans le cas où il s'inscrirait à la participation à un Tour Technique. Il est porté à l'attention des Participants que chacun des Tours Techniques est réalisé sur un site pouvant potentiellement exposer les Participants au rayonnement ionisant et à un risque de contamination. A cette fin les femmes enceintes ne seront pas autorisées sur le site.

3. Tarifs applicables

Les prix s'entendent en euros (€) et sont toutes taxes comprises.

<i>Paiement avant le 31 mai 2019 (date de réception du formulaire d'inscription par l'IRSN)</i>	Sans Tour Technique	Avec Tour Technique
Etudiant*	500 €	700 €
Forfait Complet	800 €	1000 €
Forfait Journée	400 €	600 €

<i>Paiement entre le 1^{er} juin et le 31 juillet 2019</i>	Sans Tour Technique	Avec Tour Technique
Etudiant*	500 €	700 €
Forfait Complet	1000 €	1200 €
Forfait Journée	400 €	600 €

<i>Paiement après le 1^{er} août 2019 ou sur site</i>	Sans Tour Technique	Avec Tour Technique
Etudiant*	500 €	700 €
Forfait Complet	1200 €	1400 €
Forfait Journée	400 €	600 €

* *Etudiant*: étudiants en master, en thèses et post-doc âgés de moins de 30 ans: Le tarif étudiant sera appliqué uniquement sous réserve de la présentation d'un justificatif de statut étudiant ou de statut post-doc à faire parvenir au secrétariat du Congrès lors de l'inscription.

Inscriptions des accompagnants

Les accompagnants participent uniquement au dîner de gala au tarif indiqué ci-dessous. La participation au Congrès est soumise aux droits d'inscription indiqués ci-dessus.

Tarifs pour accompagnants:

Dîner de gala	90 €
---------------	------

4. Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués uniquement par virement bancaire sur un compte bancaire dédié dont les références seront indiquées à l'inscription ou par carte de crédit/débit (CB, Visa ou Mastercard). Les règlements par chèque ou espèces ne sont pas acceptés.

Le règlement des frais d'inscription sur site ne pourront se faire que par carte de crédit/débit (CB, Visa ou Mastercard).

Le règlement doit être effectué sans aucune réduction de quelque sorte que ce soit, et notamment sans déduction de frais bancaires de quelque sorte, y compris les frais de change. Tout litige lié à une facturation doit être signalé au secrétariat du Congrès au cours du Congrès et au plus tard trente (30) jours ouvrés après le dernier jour du Congrès.

Dans le cas spécifique des inscriptions au Tour Technique, les paiements seront effectués par le Participant à réception d'un email de la part de l'IRSN confirmant son inscription au Tour Technique et au Congrès.

5. Annulation et modalités de remboursement

Aucune demande de remboursement pour annulation d'inscription au Congrès ne sera acceptée. Les frais d'inscriptions restent définitivement acquis à l'IRSN.

Dans le respect du point ci-dessus, si le Participant est absent au Congrès, il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation de la participation au Congrès.

En cas d'annulation ou de report du Congrès par l'IRSN, et sur demande des Participants uniquement, les remboursements seront effectués par l'IRSN aux références bancaires fournies par le Participant au moment de son inscription.

6. Assurance et responsabilité

L'IRSN se réserve le droit d'annuler la tenue du Congrès quel qu'en soit la raison. Dans ce cas, l'IRSN pourra procéder au remboursement des frais d'inscription déjà réglés, sur demande des Participants uniquement.

En cas de report du Congrès par l'IRSN, l'IRSN pourra soit procéder au remboursement des frais d'inscriptions sur demande du Participant, soit maintenir l'inscription au Congrès à la nouvelle date.

Nonobstant ce qui précède, l'IRSN ne pourra être tenu pour responsable pour tout cas de force majeure selon la définition donnée par l'article 1218 du code civil.

L'IRSN a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile pour le Congrès.

Cette responsabilité civile ne couvre pas:

- Les dommages causés par des tiers aux Participants ou par les Participants à des tiers.
- Les dommages causés aux biens sous la responsabilité du Participant.

L'IRSN ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident qui pourrait impliquer ou qui implique directement ou indirectement un ou plusieurs Participants, que ce soit pendant ou après le Congrès, ou au cours d'événements organisés en parallèle du Congrès.

7. Droits sur la participation

En conséquence de l'inscription au Congrès, les Participants acceptent de respecter toutes les règles applicables au site du Congrès, incluant les ordres ou instructions de l'IRSN ou de ses fournisseurs impliqués dans l'organisation du Congrès. Le non-respect de ces règles peut conduire à l'exclusion du Participant au Congrès, à l'initiative de l'IRSN ou de l'un de ses fournisseurs sans avertissement et sans aucun droit au remboursement des frais d'inscription, qui resteront propriété de l'IRSN.

Au cours du Congrès, les Participants pourront être filmés ou photographiés soit individuellement soit en groupe. En acceptant les présentes conditions générales de vente, les Participants acceptent d'être filmés ou photographiés et que les images puissent être utilisés pour les besoins de la communication du comité d'organisation.

Les droits cédés à l'IRSN incluent le droit d'utiliser, reproduire, représenter, divulguer tout ou partie de votre image par tout moyen technique, dans le monde entier, pour la promotion du Congrès et celle de l'IRSN en lien avec le Congrès, pour un an suivant le Congrès et sans limitation de temps pour tout projet culturel, scientifique et/ou projets de rétrospective de tout type tels que rétrospective, base de données interne (médiathèque).

8. Données personnelles

En vertu des présentes conditions générales de vente, des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par les Lois n°2004-801 du 6 août 2004 et n°2018-493 du 20 juin 2018, le Participant s'engage à transmettre à l'IRSN les données personnelles strictement nécessaires à la réalisation des traitements ci-après désignés.

Ces données personnelles comprennent des données relatives à leur état civil, à la vie professionnelle, des données financières ainsi que des données de connexion du Participant.

L'IRSN traite ces données pour les finalités suivantes :

- inscrire le Participant au Congrès (y inclus les repas le cas échéant) et confirmer sa participation et d'autre part, le cas échéant,
- contrôler, prendre en charge la recette et le recouvrement de l'ordre de recette,
- gérer les propositions d'abstracts pour la Conférence,
- transmission des informations relative à l'état civil et la vie professionnelle du Participant auprès des directeurs de site en vue d'obtenir une autorisation d'accès pour le Participant à un Tour Technique.

Ces informations sont obtenues et traitées loyalement et licitement pour des finalités légitimes et déterminées et sont employées conformément à ces finalités. Elles sont adéquates, pertinentes et non excessives par rapport à cette finalité. Elles font l'objet de précautions de nature à assurer la sécurité et la confidentialité des données en vue d'empêcher qu'elles puissent être endommagées, modifiées, détruites ou communiquées à des tiers non autorisés.

Les données à caractère personnel collectées par l'IRSN sont destinées à l'IRSN et ses sous-traitants pour le développement, la mise à jour du site internet du Congrès, la gestion des inscriptions à la Conférence et aux repas associés et l'envoi des mailings associés (« save the date », vie du Congrès, annonces, gestion des inscriptions au Congrès et Tour Technique), la maintenance Informatique ; logistique et l'assistance technique uniquement et aux directeurs des sites de Tour Technique choisi par le Participant.

En dehors des cas spécifiés ci-dessus, les données à caractère personnel sont à usage purement interne et ne font l'objet d'aucune communication, cession ou divulgation à des tiers, sans l'autorisation expresse et écrite du Client, sauf contraintes légales ou judiciaires.

Ces données sont conservées pour la durée du Congrès et au-delà pour une durée de dix (10) ans pour archivage légal.

Conformément aux textes précités, de sa propre initiative ou à la demande de la personne concernée, l'IRSN peut compléter, modifier, supprimer ou effacer des données à caractère personnel incomplètes, inexactes ou périmées.

Ces traitements de données personnelles font l'objet d'une inscription sur la liste des traitements de données personnelles tenue par la Déléguée à la Protection des Données de l'IRSN, conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 modifiant loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, elle-même modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

En application des dispositions des textes précités, le Participant dispose d'un droit d'accès aux informations personnelles le concernant, d'un droit de modification, suppression et d'effacement desdites données à caractère personnel.

Ces droits peuvent être exercés :
sur simple demande écrite par courrier auprès de :

adresse : IRSN Conférence ICNC 31 avenue de la division Leclerc, 92260 Fontenay aux Roses
à l'adresse électronique : donnees.personnelles@irsn.fr.

9. Points divers

L'IRSN se réserve le droit de modifier, de faire des suppressions ou des ajouts aux présentes conditions générales de vente à tout moment.

En cas de difficulté d'interprétation entre la version anglaise et la version française des présentes conditions générales de vente, c'est la version française qui prévaut.

10. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige non réglé à l'amiable sera réglé devant les tribunaux français compétents.